

AUDITEURO P

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

207, Avenue Willy Brandt

Boite 3.4

59777 EURALILLE

Téléphone : 03.20.07.79.51

www.auditeurop.com

Association Les Spectacles sans Gravité

L'AERONEF

168, avenue Willy Brandt

Centre Commercial

59777 - EURALILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association Les Spectacles sans Gravité–L'AERONEF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AERONEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n°2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu concomitamment à l'assemblée générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

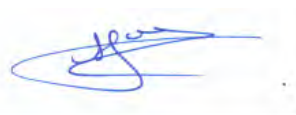
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 15 juin 2026

Le commissaire aux comptes
AUDITEUROP



Vincent Hamou, Associé

Association AERONEF - Les spectacles sans gravité -

168 avenue Willy Brandt
Centre commercial
59777 EURALILLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Attestation</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>4</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>5</i>
<i>Annexe au bilan</i>	<i>6</i>
<i>Règles et méthodes comptables 1</i>	<i>7</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>11</i>
<i>Amortissements</i>	<i>12</i>
<i>Provisions</i>	<i>13</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>14</i>
<i>Variation des fonds propres</i>	<i>15</i>
<i>Variation des fonds reportés</i>	<i>16</i>
<i>Variation des fonds dédiés</i>	<i>17</i>
<i>Variation des subventions d'investissement</i>	<i>18</i>
<i>Concours public et subventions d'exploitation</i>	<i>19</i>
<i>Charges constatés d'avance</i>	<i>20</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>21</i>
<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	<i>22</i>
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	<i>23</i>
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	<i>24</i>
<i>Détail de l' Actif</i>	<i>25</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>27</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>29</i>

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Association AERONEF - Les spectacles sans gravité** - relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 2 659 863 euros

Chiffre d'affaires : 2 556 587 euros

Résultat net comptable : 22 929 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LAMBERSART
Le 19/05/2026

Signature



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Règlement ANC 2022-06				
	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	80 202	70 686	9 516	19 111
	Autres immobilisations incorporelles		649	(649)	(649)
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 309 212	848 694	460 518	379 232
	Autres immobilisations corporelles	319 380	286 102	33 278	34 388
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	3 394		3 394	3 349
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 500		1 500	
	TOTAL (II)	1 713 688	1 206 131	507 557	435 431
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	21 148		21 148	18 968
	Avances et Acomptes versés sur commandes	363		363	2 681
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	85 655		85 655	172 245
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	503 061		503 061	534 583
	Charges constatées d'avance	47 825		47 825	107 704
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 494 255		1 494 255	1 100 532
	TOTAL (III)	2 152 307		2 152 307	1 936 712
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	3 865 995	1 206 131	2 659 863	2 372 142
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 500	
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	
	Fonds propres statutaires	
	Fonds propres complémentaires	
	Fonds propres avec droit de reprise	
	Fonds propres statutaires	
	Fonds propres complémentaires	
	Ecarts de réévaluation	
	Réserves	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves pour projet de l'entité	
Fonds reportés et dédiés	Autres	
	Report à nouveau	545 193
	Excédent ou déficit de l'exercice	22 929
	Total des fonds propres (situation nette)	568 122
	Fonds propres consommables	
	Subventions d'investissement	300 888
	Provisions réglementées	
	Total des autres fonds propres	300 888
	Total des fonds propres	869 010
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	
Provisions	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	5 594
	Total des fonds reportés et dédiés	5 594
	Provisions pour risques	3 868
	Provisions pour charges	235 389
	Total des provisions	239 256
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	
	Emprunts et dettes financières divers (2)	
	Instruments financiers à terme	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250 056
	Dettes des legs ou donations	
	Dettes fiscales et sociales	252 281
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
TOTAL PASSIF	Autres dettes	864 855
	Produits constatés d'avance	178 811
	Total des dettes (1)	1 546 003
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	
	TOTAL PASSIF	2 659 863
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 546 003
	(2) Dont emprunts participatifs	1 271 973
		1 271 973

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

12 mois

12 mois

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations

Vente de biens et services

Ventes de biens

2 214 008

2 544 444

dont ventes de dons en nature

15 217

Ventes de prestations de service

342 580

194 170

dont parrainages

72 953

56 846

Produits de tiers financeurs

Concours publics et subventions

1 311 520

1 320 542

Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable

Ressources liées à la générosité du public

Dons manuels

2 403

3 623

Mécénats

11 200

32 000

Legs, donations et assurances-vie

Contributions financières

Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions

70 617

85 469

Utilisations des fonds dédiés

4 082

1 035

Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits

97 853

101 826

Total des produits d'exploitation**4 054 262****4 283 109**

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises

197 212

182 207

Variation de stocks

(5 268)

1 193

Achats de matières premières et autres approvisionnements

Variation de stocks

Autres achats et charges externes

1 970 940

2 245 675

Aides financières

Impôts, taxes et versements assimilés

58 275

65 822

Salaires

1 054 429

1 044 041

Cotisations sociales

480 339

465 511

Dotation aux amortissements et dépréciations

119 522

131 755

Dotation aux provisions

5 586

33 866

Reports en fonds dédiés

5 594

4 082

Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées

Autres charges

183 100

222 215

Total des charges d'exploitation**4 069 729****4 396 367****RESULTAT D'EXPLOITATION****(15 468)****(113 258)**

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(15 468)	(113 258)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	6 587	6 319
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		46
Total des produits financiers		6 587	6 365
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		6 587	6 365
RESULTAT COURANT avant impôts		(8 881)	(106 893)
Produits exceptionnels		31 810	89 621
Charges exceptionnelles			19 537
RESULTAT EXCEPTIONNEL		31 810	70 084
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		4 092 658	4 379 095
TOTAL DES CHARGES		4 069 729	4 415 904
EXCEDENT ou DEFICIT		22 929	(36 809)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		360 000	303 439
Bénévolat		59 603	54 049
TOTAL		419 603	357 488
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		360 000	303 439
Prestations			
Personnel bénévole		59 603	54 049
TOTAL		419 603	357 488

Règles et Méthodes Comptables

Objet Social : L'association a pour objet le développement, la promotion, la diffusion et la production de créations culturelles contemporaines, notamment dans le domaine des musiques actuelles.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 659 863** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 092 658** euros et un total **charges** de **4 069 729** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **22 929** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Méthodes comptables

- Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le plan comptable général 2014.03, aux prescriptions du code de commerce et au Règlement 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le comité de la Réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- changement de méthodes comptables induit par la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 impactant la présentation des états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement dans les méthodes comptables prospectifs induit par la première application

Règles et Méthodes Comptables

des règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03 a principalement pour impact la comptabilisation en résultat d'exploitation d'éléments qui auraient été présentés en résultats exceptionnel

- quote part de subvention d'investissement pour un montant de 58 287.66 euros.

Les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel porte sur des écritures d'origine fiscale.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Il existe cependant une exception.

En raison de l'utilisation très intensive de certains équipements techniques, l'association amorti volontairement sur une durée plus courte que celle généralement pratiquée sur ce type de bien.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Tous les biens meublants achetés et mis à disposition du public et/ou placés dans les loges des artistes ne feront pas l'objet d'une immobilisation du fait de leur très courte durée de vie.

En effet, l'association fait face au niveau des loges d'artistes à de nombreuses détériorations. Et en ce qui concerne ceux mis à disposition du public au vu de son utilisation fréquente mais aussi des détériorations qu'ils subissent, ses éléments ont une durée de vie très courte

Plus globalement, les dépenses sont analysées tous les ans pour distinguer celles à caractère de charge de celles à caractère d'immobilisation en tenant compte de l'existence d'avantage économiques futurs.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Créances et dettes

Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

IDR

L'ensemble des salariés est concerné par la provision de Départ en Retraite qui s'élève à 235 388.95 euros à la fin de l'exercice.

La méthode utilisée est la méthode prospective, l'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite.

Paramètres retenus pour le calcul :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Initiative du départ à la retraite : 100% salarié
- Taux de charges patronales moyen pour les cadres : 51%
- Taux de charges patronales moyen pour les non cadres : 45.56%

Nous utilisons un logiciel actuarial pour le calcul de celle ci.

Effectifs

L'effectif est de 27.27 salariés

Contributions volontaires en nature

Règles et Méthodes Comptables

- L'association a valorisé en compte 8 "la mise à disposition à titre gratuit de la salle" dont elle dispose à hauteur de 360 000 euros HT.

Provisions

- Une provision pour risque de 70 546.50 euros a été constituée en 2024 concernant le projet culture sur mesure. Celle-ci a été reprise dans sa totalité.

Bénévolat

L'association a mis en place le suivi et la valorisation du bénévolat, pour l'exercice 2025 il s'élève à 59 603 euros pour un nombre total de 3973.5 heures valorisés à 15 euros.

Au cours de l'année 2022, l'association a mis en place un logiciel de suivi des temps de présence des bénévoles. Pour le calcul, il est retenu 50% de ce temps de présence correspondant à leur engagement de bénévolat réel.

Eco - responsabilité

Dans une démarche d'éco-responsabilité, qui est en place depuis de nombreuses années, l'association a eu le souhait d'accentuer cette démarche en réparant au maximum le matériel quand cela est possible.

En optant pour la réparation des appareils en panne, l'aéronef participe à la protection environnementale et à la diminution de déchets électriques.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/202
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres	80 202				80 202
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	80 202				80 202
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels	1 132 678		176 534		1 309 212
Instal., agencement, aménagement divers	201 650		12 694	125	214 219
Matériel de transport	13 337				13 337
Matériel de bureau, informatique et mobilier	91 362		1 537	1 075	91 824
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 439 027		190 765	1 200	1 628 592
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES					
Participations	3 349		46		3 394
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			1 500		1 500
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 349		1 546		4 894
TOTAL	1 522 578		192 310	1 200	1 713 688

Amortissements

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES

Frais d'établissement et de développement

Donations temporaires d'usufruit

Autres

61 091

15 713

6 118

70 686

TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**61 091****15 713****6 118****70 686**

CORPORELLES

Terrains

Constructions sur sol propre

sur sol d'autrui

instal. agencement aménagement

Instal technique, matériel outillage industriels

753 446

149 390

54 142

848 694

Autres Instal., agencement, aménagement divers

188 645

9 943

3 828

194 760

Matériel de transport

13 337

13 337

Matériel de bureau, mobilier

69 979

14 324

6 298

78 005

Emballages récupérables et divers

TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES**1 025 407****173 657****64 268****1 134 796****TOTAL****1 086 498****189 370****70 386****1 205 483**

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour litiges	70 617	3 868	70 617	3 868
Pour garanties données aux clients				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires	233 671	1 718		235 389
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres		3 500	3 500	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	304 287	9 086	74 117	239 256
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	649			649
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients, usagers				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	649			649
TOTAL GENERAL	304 936	9 086	74 117	239 905
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 718 3 868	70 617	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

CREANCES

	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 500	1 500	
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers	85 655	85 655	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 378	1 378	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	43 299	43 299	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	459 955	459 955	
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	89 428	89 428	
Charges constatées d'avance	46 465	46 465	
TOTAL DES CREANCES	727 680	727 680	

Prêts accordés en cours d'exercice
Remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

DETTES

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	250 056	250 056		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	46 210	46 210		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	113 046	113 046		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	16 339	16 339		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	155 022	155 022		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	877 517	877 517		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	177 451	177 451		
TOTAL DES DETTES	1 635 642	1 635 642		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	582 002	(36 809)			545 193
Situation nette	(36 809)	36 809	22 929		22 929
	545 193		22 929		568 122
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	246 607		112 569	58 288	300 888
Provisions réglementées					
TOTAL	791 800		135 498	58 288	869 010

Variation des Fonds Reportés

	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
TOTAL				

NEANT

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
BILLETIERIE SOLIDAIRE	4 082	5 594	4 082			5 594	
TOTAL	4 082	5 594	4 082			5 594	

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	521 139	112 569	170 000	463 708
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	521 139	633 708	170 000	463 708
Quotes-parts virées au compte de résultat	274 532	58 288	170 000	162 819

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation	31 655	382 274	793 100		46 204	1 253 232
Subventions d'investissement		65 000	35 000		12 569	112 569
TOTAL	35 590	447 274	828 100		67 574	1 886 940

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			178 811
SUBVENTIONS		70 539	
LAMBELIN		26 818	
ABONNEMENT		42 455	
ACTIVITE CONCERT		39 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			178 811

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			46 465
ABT ADMINISTRATIFS CHARGES COURANTES		6 295	
ACTIVITE SALLE DE MUSIQUE		40 170	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			46 465

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	AUDITEUROP							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 500	6 600	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	6 500	6 600	100,0	100,0				
(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »								

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des produits		
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des charges		
SOLDE		

NEANT

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise à disposition de locaux	360 000	303 439
	360 000	303 439
Bénévolat		
Heures de bénévoles	59 603	54 049
	59 603	54 049
Total	419 603	357 488
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition des locaux	360 000	303 439
	360 000	303 439
Prestations		
Personnel bénévole		
heures bénévolat	59 603	54 049
	59 603	54 049
Total	419 603	357 488